

Gestion militaire fédérale en 1890

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **36 (1891)**

Heft 8

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-336961>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

13. Le quartier-général de la direction des manœuvres sera à l'hôtel de la Gare, à Frauenfeld, dès le 1^{er} septembre.

Lausanne, le 30 juillet 1891.

Le Colonel-divisionnaire directeur des manœuvres: P. CERESOLE.



Gestion militaire fédérale en 1890

Nous n'avons pu jusqu'à présent, en raison de la quantité de matières pressantes, trouver place dans nos colonnes pour résumer le rapport du département militaire fédéral sur sa gestion en 1890. Ce document est assez volumineux. Nous nous bornerons par conséquent à en extraire les données qui nous paraissent offrir le plus d'intérêt.¹

Organisation du personnel. La réorganisation projetée du bureau d'état-major a été menée à terme en 1890. Cette branche de service se composera à l'avenir du chef, avec les six subdivisions ci-après, dont chacune aura un directeur à sa tête.

- a. Chancellerie.
- b. Section des nouvelles.
- c. Section de l'état-major général.
- d. Section tactique.
- e. Section technique.
- f. Section des chemins de fer.

La nomination des directeurs tombe sur l'année 1891.

Le développement de notre organisation militaire et l'extension toujours croissante que prennent les affaires de la chancellerie du département et des diverses subdivisions, rapprochent, de plus en plus, le moment où l'on devra procéder à la réorganisation générale du département militaire fédéral.

Visite sanitaire. Le résultat de la visite sanitaire est le suivant, vis-à-vis de celui de 1889.

		Propres au service.	Ajournés.	Improperes.	Total.
1890	{ Recrues	15,464	5,840	8,957	30,261
	{ Incorporés	1,661	792	3,757	6,210
	Total	17,125	6,632	12,714	36,471
1889	{ Recrues	14,837	6,157	8,525	29,519
	{ Incorporés	1,640	818	3,311	5,769
	Total	16,477	6,975	11,836	35,288

¹ Comme de juste, nous respectons dans ces extraits le style officiel de l'autorité fédérale. Le règne du français fédéral n'est pas près de finir!

On a ainsi déclaré propres au service :

	1890.	1889.
recrues . . .	51,1 %	50,3 %
incorporés . .	26,7 %	28,4 %

Recrutement. Ainsi que c'est le cas depuis plusieurs années, le recrutement a également suivi sa voie normale en 1890. A peu d'exceptions près, les rapports entre les organes de la Confédération et ceux des cantons ont été satisfaisants. La conduite des recrues n'a donné lieu à aucune plainte spéciale ; il n'y a eu que des manquements isolés à la discipline, qui ont été punis.

Quant au recrutement des diverses armes, nous devons mentionner le fait qu'on a cherché autant que possible à tenir compte des vœux émis et des demandes des chefs d'arme.

Le recrutement de la cavalerie est resté à peu près stationnaire ; il va sans dire qu'il ne suffit pas pour compléter les unités.

Dans quelques arrondissements, la qualité des recrues s'est améliorée pour l'artillerie de campagne et les colonnes de parc ; dans d'autres, elle a plutôt empiré. Pour le train, le recrutement dans le canton de Berne laisse étonnamment à désirer, de même qu'à Soleure et à Lucerne ; les choses ont mieux été dans les cantons de Vaud, de Genève et de St-Gall.

Les qualités physiques des recrues des troupes d'administration ont été, en général, meilleures que les années précédentes.

Dans presque tous les rapports des écoles, on se plaint du recrutement défectueux de l'artillerie et du train, et l'on demande qu'il y soit porté remède.

Le nombre des recrues d'infanterie a sensiblement augmenté en 1890.

Le nombre des recrues exercées, y compris celles des années antérieures, est le suivant, en proportion du nombre de celles recrutées.

	Recrutées 1889	Instruites 1890
Infanterie	11,046	10,087
Cavalerie	336	388
Artillerie	2,228	2,199
Génie	686	668
Troupes sanitaires	422	421
Troupes d'administration	119	114

L'organisation de l'artillerie de forteresse a été terminée en 1890. D'après notre arrêté du 11 avril 1890, elle a été incorporée comme unité de troupes de la Confédération et sera, en conséquence, formée et entretenue par elle. Pour le recrutement et l'instruction, elle est attribuée à l'artillerie. Elle se compose provisoirement des compagnies I à IV, savoir :

1 compagnie pour Airolo (Fondo del Bosco),
 2 compagnies pour Andermatt (Bühl et Bänzberg),
 1 compagnie pour l'Oberalp, la Furca et le Gothard,
 chacune de 200 à 250 hommes, y compris le détachement de pionniers et les officiers.

Les artilleurs de forteresse recrutés et exercés jusqu'en 1890 forment la 1^{re} compagnie; les autres compagnies seront formées au moyen des années de recrutement suivantes.

L'habillement, l'armement et l'équipement des hommes sont les mêmes que pour les canonniers de parc, toutefois avec des fusils à répétition, jusqu'à ce que le nouveau fusil puisse être distribué. Pour le service dans les forts, la troupe a des habits de travail d'une nature particulière.

Effectif de l'armée fédérale. Au 1^{er} janvier 1891, l'effectif de contrôle de l'armée était le suivant.

A. ELITE.

1. Par division.	Etat effectif.	
	1891	1890
I ^{re} division	16,260	16,239
II ^e »	16,709	16,497
III ^e »	15,168	14,793
IV ^e »	14,728	14,090
V ^e »	15,960	15,751
VI ^e »	16,700	16,581
VII ^e »	15,926	16,187
VIII ^e »	13,337	13,298
Officiers et troupes ne faisant pas partie des divisions	2,771	2,592
Officiers et secrétaires d'état-major à teneur de l'article 58 de l'organisation militaire	414	416
Total	127,973	126,444
	Etat effectif.	
	1891.	1890.
Etat-major général et section des chemins de fer	81	79
Officiers judiciaires	33	43
Infanterie	92,685	91,394
Cavalerie	2,877	2,792
Artillerie	18,734	18,369
Génie	7,402	7,448
Troupes sanitaires	4,669	4,877
Troupes d'administration	1,492	1,442
Total	127,973	126,444

B. LANDWEHR

	Etat effectif.	
	1891.	1890.
Etat-major général	13	13
Infanterie	60,185	61,877
Cavalerie	2,775	2,721
Artillerie	11,509	11,143
Génie	2,924	2,565
Troupes sanitaires	2,429	2,064
Troupes d'administration	437	413
Total	<u>80,272</u>	<u>80,796</u>

C. LANDSTURM

	1891.	1890.
Officiers	2,954	3,117
Sous-officiers	8,434	8,785
Troupe	260,736	256,555
Total	<u>272,124</u>	<u>268,555</u>

Personnel d'instruction. Ce personnel compte l'effectif suivant :

	Règlementaire.	A fin 1890.
Infanterie	128 hommes.	111 hommes.
Cavalerie	16 »	15 »
Artillerie	37 »	38 »
Génie	10 »	9 »
Troupes sanitaires	10 »	8 »
Troupes d'administration.	3 »	3 »
Total	204 hommes.	184 hommes.

Ensuite de l'arrêté fédéral du 29 septembre 1890 (recueil officiel, nouvelle série, XI. 643), le nombre des instructeurs d'infanterie s'est augmenté de 16 instructeurs de 1^{re} classe. La nomination de ce personnel a été renvoyée au printemps de 1891, pour avoir lieu en même temps que les réélections périodiques générales de tous les fonctionnaires et employés militaires fédéraux.

On ne peut plus guère reculer encore l'augmentation du nombre des instructeurs de l'artillerie et du génie, d'autant plus que cette augmentation devient de plus en plus urgente ensuite de spécialités récentes et de cours nouveaux que l'on a introduit dans l'enseignement. Cela est d'autant plus nécessaire que, dans l'artillerie surtout, nous avons des instructeurs que l'âge et les infirmités rendent de moins en moins aptes à remplir leur service. Jusqu'ici, on a remédié à cela en se servant de personnel auxiliaire; on devra en arriver toutefois à régler la position de ce personnel, qui, depuis des années, attend un engagement définitif; du reste, on ne peut plus se passer de son aide, et, chaque année, le budget contient une rubrique de crédit qui

le concerne. Nous nous réservons de soumettre aux Chambres des propositions tendant à augmenter le nombre de ces instructeurs.

INFANTERIE. — *Ecoles de recrues. — Cours d'instruction.* — Le plan d'instruction a été entièrement exécuté dans toutes les écoles, bien que, dans la première école du 4^me arrondissement de division, le personnel d'instruction et les cadres, aussi bien que les recrues, aient dû faire les plus grands efforts pour arriver à un résultat satisfaisant, à cause du fort effectif des recrues. L'instruction des recrues dans toutes les branches et le service en général ont été notablement favorisés par le nombre plus grand de sous-officiers appelés au cours. Ce progrès se montre incontestablement dans les résultats de l'instruction du tir, en ce qui concerne tant la direction et la discipline du feu que surtout les résultats du tir individuel. Dans tous les exercices sans exception, il y a eu proportionnellement beaucoup plus de coups touchés que précédemment; dans les exercices sur la cible I, la différence est en moyenne de 4 %; sur les mannequins, en moyenne d'à peu près 5 % vis-à-vis de 1889. Cela fournit la preuve la plus irréfragable que l'augmentation des cadres qui rend possible la formation de petites subdivisions d'instruction et par suite une instruction plus approfondie des recrues ne peut que contribuer au progrès de l'instruction. Toutefois, parmi les recrues qui sortent des cours, il y en a partout un certain nombre qui ne sont pas suffisamment instruites; la proportion varie entre 1 et 15 pour cent et plus dans l'effectif des détachements cantonaux. Comme il n'est pas possible d'arriver à un choix complètement satisfaisant des recrues d'infanterie d'après leurs aptitudes intellectuelles et physiques, les rapports des écoles et des inspections accentuent toujours davantage la nécessité de prolonger quelque peu le temps d'instruction des écoles de recrues.

Cours de répétition d'élite. — Les cours ont eu lieu par unités en 1890, dans l'ordre nouveau établi en 1885, comme suit.

4 ^m e	division	par	bataillon,
8 ^m e	»	»	régiment,
1 ^{re}	»	»	brigade,
2 ^m e	»	»	division,

Cours de bataillons. — Le tableau des écoles prévoyait des cours de répétition pour les 4 bataillons bernois de fusiliers de la 4^me division à Berne, du bataillon argovien n° 46 à Aarau et de tous les autres bataillons de fusiliers, ainsi que du bataillon de carabiniers n° 4, à Lucerne.

Ensuite de la révolution qui a éclaté le 11 septembre dans le canton du Tessin et qui a renversé le gouvernement existant, nous avons jugé nécessaire d'envoyer dans ce canton, à partir du 12 septembre, les bataillons de fusiliers nos 38 et 39, qui étaient arrivés à Berne le 9 septembre pour leur cours de répétition, avec leur état-

major de régiment, et de mettre ces troupes sous le commandement de M. le commissaire fédéral Künzli, colonel-divisionnaire. Ces deux bataillons sont restés au Tessin jusqu'au 8 octobre et ont été licenciés le 9 octobre à Berne.

Le 4 octobre nous avons envoyé également au Tessin, d'abord pour les renforcer, puis pour les relever, le bataillon de fusiliers n° 40 (Berne) et le bataillon n° 42 (Lucerne), avec leurs états-majors de régiment ; ils ont pu être licenciés le 30 octobre. Le 10 octobre, sur la demande de M. le commissaire fédéral, nous avons ordonné la mise de piquet du régiment d'infanterie n° 10 de la 3^{me} division ; vu l'effervescence continuelle des esprits dans le Tessin, nous avons jugé à propos, le 27 octobre, de convoquer à Berne les bataillons n°s 28 et 29, avec l'état-major du régiment, et de les envoyer au Tessin. Le bataillon n° 28 a été licencié le 25 novembre, le bataillon n° 29 le 27 novembre, le bataillon n° 30 étant arrivé à Bellinzone le 26 novembre pour les relever. L'occupation a duré jusqu'au 19 décembre. Le nombre des jours de service, y compris le jour d'entrée et celui du licenciement, se présente comme suit :

bataillons n°s 38 et 39,	chacun	31	jours de service
» » 40 et 42,	»	28	» »
bataillon n° 28		29	» »
» » 29		31	» »
» » 30		27	» »

Dans les cours de répétition de bataillons, il faut encore ajouter celui du bataillon de carabiniers n° 8, qui a eu lieu à Coire.

Les résultats de l'instruction des bataillons qui ont suivi leurs cours réguliers de répétition sont déclarés satisfaisants en général ; en particulier, on donne des éloges à l'aptitude le plus souvent tranquille et convenable des hommes ; il y a eu très peu de reproches à faire au point de vue de la discipline. Les exercices de service de campagne ont eu également, en somme, des résultats favorables ; on a exécuté, à plusieurs reprises, des exercices de combat pendant la nuit, quelquefois deux dans le même cours.

Dans la grande majorité des bataillons, l'armement et l'équipement se sont trouvés en parfait état ; toutefois, dans certains bataillons, un assez grand nombre d'hommes se sont présentés avec des objets d'équipement fort usés et négligés. Il ne faut pas oublier, cependant, qu'il y avait des bataillons qui, depuis 10 ans, n'avaient plus jamais été en caserne. Pendant les cours, on a pu, chaque fois, remettre l'équipement en état au moyen de la réparation et de l'échange des objets défectueux.

Les bataillons sont, pour la plupart, sous une bonne direction ; toutefois, la qualité des officiers subalternes est extrêmement différente ; une notable partie des officiers manquent encore du sérieux nécessaire dans le service et d'un dévouement suffisant ; en particu-

lier, on observe qu'ils ne remplissent pas bien leurs obligations dans le service intérieur ; chez les anciens officiers, il y a souvent peu d'intelligence de la direction et de la tactique des feux.

Par ces motifs et en regard d'autres faits, qui se produisent plus ou moins dans toutes les divisions, la direction de l'instruction s'est prononcée catégoriquement contre l'idée émise ces dernières années à plusieurs reprises, par des officiers supérieurs, que l'on pourrait renoncer aux cours de répétition de bataillon en faveur des cours dans les unités supérieures, avec exercices surtout tactiques. La troupe doit, de temps en temps, être instruite autant que possible dans les branches élémentaires. La chose est dans l'intérêt bien entendu de la direction supérieure des troupes elle-même, qui serait fort gênée si la troupe n'était pas suffisamment instruite dans toutes les branches de service et n'était pas complètement stylée au point de vue de l'appel et de la discipline. Or, pour instruire à fond la troupe et en particulier les unités inférieures, il est absolument nécessaire d'avoir les cours de répétition de bataillon, dans lesquels l'instruction peut être plus intense.

A la fin de chaque cours, on avait prévu des marches de trois à cinq jours, avec exercice dans le service de campagne. Nous devons mentionner tout particulièrement l'excursion de 5 jours des bataillons nos 44 et 45, de Brunnen par Pfäffikon-Vollerau à Glaris, avec retour à Lucerne par le Pragel, le passage de ce col ayant eu lieu par une pluie battante. En outre, on avait eu en vue une marche de 5 jours des bataillons nos 47 et 48, l'un dans la direction de la vallée de la Reuss-Furca, Grimsel-Brünig, l'autre dans la direction opposée ; à la rencontre des deux bataillons, il y aurait eu exercice de combat près de l'un des cols de la Furca ou du Grimsel. Toutefois, la forte chute de neige survenue dans les montagnes à la fin d'août a empêché l'exécution de ce projet, qui a été remplacé par une marche, combinée avec des exercices de service de campagne, de Lucerne à la Schindellegi et à Etzel, avec retour sur Brunnen et Zoug.

Le service et l'instruction des sept bataillons qui ont été dans le Tessin ont différé essentiellement tant pour le service de l'instruction habituel que pour les bataillons pris séparément. La nature du service d'occupation a eu pour conséquence que les troupes ont été mises fortement à contribution pour le service de garde et de patrouille. Par suite des nombreuses dislocations et de l'occupation des localités par des compagnies ou des demi-compagnies, il n'a pu être question, pour les bataillons de la 4^me division, d'une exécution normale du plan d'instruction. Ce qui a le plus souffert dans ces conditions, ce sont l'instruction du tir et les exercices de bataillon. En revanche, on a fait souvent le service de sûreté et de combat par compagnies, mais les fréquentes dislocations ont beaucoup profité aux troupes quant à l'habitude et à la discipline de la marche ; d'une ma-

nière générale, les exigences extraordinaires du service d'occupation ont beaucoup contribué à augmenter l'initiative des cadres et notamment des chefs de compagnie. On signale, comme constituant un avantage spécial pour les bataillons, le fait qu'ils ont réussi à se mouvoir, dans les directions les plus diverses, sur le sol du Tessin, qui est souvent difficile, peu en vue et malaisé à passer, à s'exercer et à combattre, de telle sorte qu'ils ont fini par devenir très-mobiles et capables de surmonter avec facilité les obstacles de tout genre que présentait le terrain. Les bataillons du 10^me régiment d'infanterie ont pu accomplir leur instruction conformément au programme, attendu que l'attitude plus calme de la population au cours de l'occupation a permis de disloquer moins fréquemment les bataillons. On relève le fait que la prolongation du temps de service a principalement profité aussi au perfectionnement de détail des hommes ; les progrès sur ce point ont été d'autant plus visibles que les bataillons ont été de nouveau appelés au service après une interruption d'une année seulement. Toutefois, dans les fréquentes marches d'un ou de plusieurs jours, on a mis tous les soins nécessaires aux exercices du service de campagne par bataillon. A l'exception de ce qui s'est passé le 27 octobre à Lugano, il n'y a jamais eu de conflit sérieux entre les troupes et la population. La tranquillité et l'ordre publics ont toujours pu être maintenus, grâce à la conduite prudente et, en même temps énergique des chefs et des troupes. Celles-ci ont laissé partout la meilleure impression par leur attitude disciplinée.

Cours de régiment. — Les régiments n^{os} 31 et 32 devaient faire leurs cours de répétition au mois de mars : le premier à Coire et le second à Bellinzone. Le temps les a en général beaucoup favorisés. Ceux des régiments n^{os} 20 et 30 avaient été fixés à la fin de l'été : pour le n^o 29 dans la vallée d'Urseren et pour le n^o 30 à Sion. La première moitié des manœuvres, déjà si courtes, a été exposée à un temps exceptionnellement défavorable. La forte neige tombée vers la fin d'août a empêché les exercices de campagne projetés pour le régiment 29 sur le Gothard et qui n'auraient pu se faire dans ces conditions qu'au grand détriment de la santé des troupes. Aussi avons-nous été obligés de disloquer le régiment le 1^{er} septembre. Nous avons expédié le bataillon 85 à Coire, le bataillon 86 et l'état-major de régiment à Zoug et le bataillon 87 à Altorf. Jusqu'au 4 septembre, les bataillons ont exercé isolément ; le 5, les bataillons 86 et 87 ont de nouveau été réunis sous le commandement du chef du régiment, et, le 6, ils ont exécuté, sous la direction de M. le colonel-divisionnaire Künzli, des exercices de campagne près de Rothkreuz contre le bataillon de carabiniers n^o 4, qui se trouvait alors à Lucerne.

Le régiment 30 a exécuté, entre Sion et Brigue, de concert avec la batterie de montagne n^o 62 et sous la direction du chef d'état-major

de la VIII^e division, les exercices de combat prévus. On n'avait pas projeté de grandes marches pour les régiments 31 à Coire et 32 à Bellinzone. Néanmoins, ce dernier a exécuté divers exercices de campagne de la durée d'une journée chacun. Lors de son inspection par le brigadier, ces exercices ont même été de deux jours, et la compagnie de guides n^o 8 y a pris part, ainsi qu'à ceux du régiment 31. Dans ce but, cette compagnie a dû faire une marche très pénible de Bellinzone à Coire à travers le Bernardin.

Tous ces quatre régiments sont dirigés par des mains habiles et fermes. Les commandants de bataillon sont, en grande majorité, à la hauteur de leur tâche. Les aptitudes des officiers subalternes sont très diverses, comme, du reste, dans toutes les autres divisions. On a déjà souvent fait observer que, tandis qu'une partie d'entre eux se vouent à leur service avec beaucoup de zèle, de sérieux et en toute conscience et savent, en conséquence, bien instruire et bien conduire les troupes qui leur sont subordonnées, une autre partie — pas la moindre malheureusement — entrent au service peu ou point du tout préparés et sont forcés de se voir rappeler à une observation stricte de leurs devoirs et obligations. Indifférence, laisser-aller, défectuosité dans l'accomplissement de son propre devoir : tous ces défauts se font voir surtout dans les marches et dans le service des cantonnements et ne sont pas peu souvent réprimandés. C'est pourquoi, dans certains bataillons, la discipline laisse le plus à désirer pendant la marche.

(A suivre.)



Un discours du général Saussier.

A l'occasion de la fête de 14 juillet à Paris, les officiers de l'armée territoriale ont offert un punch auquel le ministre de la guerre s'est associé en s'y faisant représenter par M. le général Saussier. A cette intéressante réunion militaire, l'éminent gouverneur de Paris a prononcé une allocution pleine de vues si frappantes par leur élévation et leur justesse, qu'elle nous paraît bonne à méditer aussi en Suisse par le temps qui court. Il est bon de noter, en la lisant, que cet orateur si sensé est aujourd'hui le premier militaire de France, le directeur des grandes manœuvres de 4 corps d'armée qui vont avoir lieu dans la région de l'Est, le futur généralissime des armées françaises :

Messieurs les officiers,

Je commencerai par vous remercier avec effusion de cœur de l'accueil que vous voulez bien me faire. J'ajouterai que l'absence du ministre de la guerre, forcément retenu loin de nous par la récep-